



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 15 avril 2021

France Relance : deux projets alimentaires territoriaux supplémentaires sélectionnés en Isère

Créés il y a 6 ans par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les projets alimentaires territoriaux (PAT) favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires et participent ainsi à la reconquête de notre souveraineté alimentaire. Au-delà, les PAT jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire en renforçant les liens entre producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs.

Dans le cadre du plan France Relance, et en complément d'une aide de près de 80 M€ déjà investie dans des projets en cours, un appel à candidatures a été mis en place. 65 dossiers déposés lors du premier volet recevront des subventions pour un montant global d'un peu plus de 5,3 M€ dans le but de favoriser les projets émergents.

En Isère, deux projets ont été retenus, celui de la Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône et celui de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Elles s'ajoutent au Projet alimentaire inter-territorial du bassin grenoblois déjà reconnu, regroupant Grenoble-Alpes Métropole, les Communautés de communes du Grésivaudan, du Trièves et du Voironnais, les Parcs naturels régionaux Chartreuse et Vercors et la Ville de Grenoble.

D'autres projets seront présentés lors du second appel à candidature tels que le PAT de la Communauté de Communes Val du Dauphiné ou le PAT du Conseil départemental 38.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**